

Quand prendra-t-on enfin
au sérieux les patients ?

La politique de la santé s'intéresse aux compétences des patients

Chères Lectrices, chers Lecteurs,

Cette édition du bulletin est consacrée aux patientes et aux patients ainsi qu'au thème de leurs compétences. Les patients exigent à juste titre plus de coresponsabilité et plus de codécision dans le traitement de leur maladie. Ils sentent ce qui leur fait du bien et sont prêts à faire leur part pour retrouver la santé ou rester en bonne santé. La politique de la santé s'intéresse, elle aussi, à l'importance du patient compétent, car les compétences du patient sont la clef d'une meilleure réussite du traitement. La médecine complémentaire applique depuis longtemps ce savoir. Elle est basée sur une participation et une collaboration des patients considérés comme des partenaires. Le médecin, le naturopathe ou le thérapeute soutiennent le patient et essaient de le rendre capable de gérer sa santé. C'est pourquoi la médecine complémentaire est un élément indispensable d'une médecine moderne, axée sur chaque patient individuellement.

Dans une entrevue avec le vice-président de la Fédération des patients, Jean-François Steiert, vous apprendrez aussi quelles sont les attentes des patients.

La Fédération de médecine complémentaire fait sa part pour renforcer les compétences des patients. Elle a ainsi élaboré un guide des médecines complémentaires à l'usage des patients, que vous trouverez ci-joint. Ce guide doit vous aider à prendre vos décisions en matière de médecines complémentaires.



Edith Graf-Litscher

présidente de la Fédération de la médecine complémentaire, Conseillère nationale

Compétences des patients – Appropriation – Autodétermination

Le patient compétent a besoin d'un médecin ou d'un thérapeute compétent qui peut répondre à son vœu de codécision. Ce désir du patient de participer à la gestion de son traitement selon ses convictions profondes n'est encore que trop peu respecté aujourd'hui.

La relation traditionnelle médecin-patient dans laquelle le médecin omniscient fait face au patient ignare devrait appartenir au passé. Les patients d'aujourd'hui cherchent des médecins et des thérapeutes prêts à dialoguer. Ceux-ci doivent pouvoir entendre les soucis, les peurs et les besoins des patients. Les patients d'aujourd'hui ont plus de connaissance sur la santé et la maladie. Et même si ces connaissances sont perçues par les traitants comme des semi-notions, elles doivent être prises au sérieux. Car celui qui s'informe, celui qui se penche sur la santé et la maladie devient un patient émancipé. Augmenter la compétence du patient et son autodétermination, appelée aussi appropriation, est essentiel pour le système de santé.

Un style de vie conscient permet d'éviter des maladies ce qui est l'objectif premier. La science le montre clairement : les connaissances, l'attitude et la participation du patient sont des éléments détermi-

nants du succès d'une thérapie. Les patients compétents sont persuadés que leur action peut améliorer leurs chances de guérison. De nombreuses études ont prouvé que le résultat individuel en a effectivement été amélioré.

Encourager les compétences du patient est un souhait central des médecines complémentaires. Celles-ci interviennent principalement (80-90%) dans les maladies chroniques qui ne provoquent pas forcément une mort prématurée mais déterminent notablement la qualité de vie. Il est compréhensible que des personnes qui ont une maladie mortelle comme le cancer réfléchissent à l'étendue de l'offre thérapeutique à laquelle elles veulent avoir recours.

Pour pouvoir respecter le vœu de codécision du patient il faut suffisamment de médecins qui ont des connaissances en médecine complémentaire. C'est seulement ainsi qu'ils pourront conseiller les

patients de manière compétente, c'est seulement ainsi qu'il pourront décider si et quand leur utilisation fait sens. Plus leurs connaissances en la matière augmentent, plus les médecins académiques sont prêts à travailler avec des médecins ou thérapeutes actifs en médecine com-

« Pour le succès d'une thérapie, les connaissances, l'attitude et la participation du patient sont déterminantes. »

plémentaire. Afin qu'il y ait suffisamment de médecins ayant des connaissances en médecine complémentaire, la Fédération de la médecine complémentaire exige l'intégration de la médecine complémen-

taire dans la formation des médecins académiques. Le Conseil fédéral a introduit cette revendication dans le projet de consultation pour la révision de la Loi sur les professions médicales, mais elle a été critiquée. La Fédération des médecins FMH s'y est notamment opposée - même si c'est pour des raisons formelles.

De plus, il est important que les thérapeutes de médecine complémentaire aient de bonnes qualifications techniques dans leur spécialité et suffisamment de connaissances de base en médecine conventionnelle. C'est pourquoi, la Fédération demande des diplômes reconnus au niveau fédéral, que les organisations compétentes en la matière (OrTra MA et OrTra TC) sont en train de préparer.

La collaboration entre les médecines académique et complémentaire ainsi que l'implication des patients dans leur traitement devraient aller de soi. La résistance des cercles « établis » de médecine conventionnelle, à savoir la FMH et les universités, reste considérable. Il est alors d'autant plus important que la Fédération de la médecine complémentaire s'engage avec véhémence pour les préoccupations des patients. Nous donnons des informations sur la médecine complémentaire aux cercles intéressés et nous engageons au niveau politique et en dialogue avec les autorités pour :

- > que les médecins reçoivent plus de connaissances sur les médecines complémentaires et pour
- > que les formations et diplômes des thérapeutes soient de haute qualité et reconnus par la Confédération.

Comment les patients deviennent-ils compétents ?

La Fédération de la médecine complémentaire s'est renseignée auprès de Jean-François Steiert, vice-président de la Fédération suisse des patients.



Jean-François Steiert,
vice-président de la Fédération suisse des patients

Fedmedcom : Compétences des patients et empowerment (autonomisation/appropriation) sont actuellement des mots-clés de la politique de la santé. Que faut-il pour que le patient devienne compétent ? Comment la politique peut-elle y contribuer ?

Jean-François Steiert : Pour que les mots mènent à des réalités dans l'intérêt des patientes et des patients, la toute première condition est sans doute que les médecins et plus généralement le personnel de santé prennent conscience de l'utilité des compétences critiques des patients, qu'ils apprennent à développer leurs capacités à mettre en valeur ces compétences – et aussi que le système leur accorde le temps nécessaire à cet effet. Parallèlement à cela, la transmission de compétences nécessite

la constitution plus systématique de savoirs indépendants, par exemple par le biais d'un portail internet public et neutre comme l'envisage la Confédération, l'appropriation des savoirs en question pouvant ensuite être facilitée par des groupes d'entraide ou par des associations de patientes et de patients. La politique peut y contribuer notamment en faisant pression sur les cursus des professions de santé, en prévoyant un meilleur dédommagement du temps mis à disposition pour l'interaction entre personnel soignant et patientes ou patients, en permettant la création et le développement d'un portail public ou encore en accordant un soutien plus systématique aux associations de patients et aux groupes d'entraide.

Parlez-nous de votre travail quotidien.

Qu'est-ce qui préoccupe le plus les patientes et les patients à l'heure actuelle ?

Mon engagement en faveur des patients et des assurés se situe avant tout sur un plan politique, avec la conviction que la Suisse peut et doit disposer d'un système de santé de très haute qualité, accessible à toutes et à tous indépendamment de leur capacité financières et de leur domicile. C'est aussi

ce qui m'a amené à m'engager fortement pour l'initiative populaire pour les médecines complémentaires, dans la mesure où il est pour moi inacceptable que des traitements qui ont prouvé leur efficacité, leur économicité et leur adéquation – selon des méthodes qui leur sont adaptées – ne soient pas accessibles et par conséquent remboursées par l'assurance-maladie obligatoire à toute personne malade qui en a besoin. Au quotidien et en cette saison d'automne, les questions les plus fréquentes qui me parviennent en tant que parlementaire et qui marquent aussi le travail de nos conseillères aux patients concernent les changements d'assureur.

Quelles sont les questions les plus fréquemment posées dans les services aux patients en matière de médecines complémentaires ?

En ce qui concerne les médecines complémentaires, les questions les plus fréquentes me semblent être celles qui touchent au remboursement des prestations, par l'assurance de base ou par des assurances complémentaires, notamment parce que les modifications effectuées pour des raisons politiques ont créé passablement d'incertitudes. Il y a parfois aussi des questions sur l'efficacité de certaines thérapies ou sur l'accès à certaines spécialités dans des régions où celles-ci ne sont pas pratiquées.

Nous avons l'impression que les caisses payent toujours moins dans le domaine des assurances complémentaires. Est-ce juste ?

Je n'ai pas de données générales qui me permettraient de l'affirmer, et j'ai plutôt l'impression que les pratiques changent d'un assureur à l'autre. Dans la mesure où le domaine des assurances complémentaires souffre d'un très grand manque de transparence et par là d'une quasi-impossibilité de comparer objectivement les différents modèles d'assurance et leurs couvertures, je pense que les médecines complémentaires non couvertes par l'assurance de base auraient tout à gagner à revendiquer de manière plus offensive la transparence et la comparabilité dans l'assurance complémentaire.

Envie de faire figurer la Fédération de la médecine complémentaire sur votre testament ?

Nous avons rédigé un aide-mémoire « Testament » à l'intention de toutes celles et ceux qui aimeraient avoir des informations sur cette possibilité ou qui aimeraient tout simplement régler leur succession. Vous y trouverez des réponses aux questions principales touchant au testament et des informations sur ce à quoi veiller si vous voulez consigner par écrit vos dernières volontés. Nous vous envoyons volontiers gratuitement cet aide-mémoire. Une prise de contact de votre part est sans engagement et restera strictement confidentielle.

Nous luttons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire !

La Fédération de la médecine complémentaire est un mouvement citoyen qui s'occupe à mettre en œuvre les cinq revendications centrales suite au succès de la votation du 17 mai 2009.

Ce que fait la Fedmedcom :

- > Nous représentons les intérêts des patients de la médecine complémentaire auprès de la Confédération et des cantons.
- > Nous assurons le secrétariat général du groupe parlementaire Médecine complémentaire.
- > Nous inscrivons la médecine complémentaire à l'agenda politique.
- > Nous travaillons de façon constructive dans le groupe d'accompagnement
- > Nous apportons notre soutien aux parlementaires.
- > Nous informons l'opinion publique sur l'état de la mise en œuvre des revendications centrales.

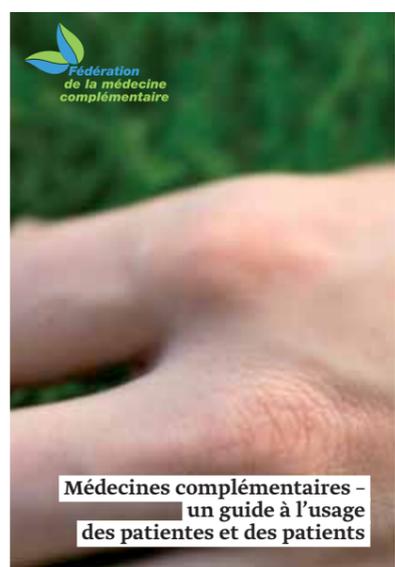
Contact :

Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18
3011 Berne
Tél. 031 560 00 24
www.fedmedcom.ch
info@fedmedcom.ch
CCP 70-90700-0

Guide sur les médecines complémentaires

Pour renforcer les compétences des patients en matière de médecine complémentaire, la Fedmedcom a élaboré un guide à l'usage des patients. Il a pour but de vous aider à prendre des décisions en matière d'utilisation des médecines complémentaires et voudrait vous encourager à exprimer vos souhaits et vos demandes à votre médecin, votre naturopathe ou votre thérapeute complémentaire.

Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Fédération ou téléchargés sur internet à l'adresse www.fedmedcom.ch/publications.



Membres de la Fedmedcom anthrosana - Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie / Association pour une pharmacie élargie par l'anthroposophie VAEPS / Association suisse des droguistes ASD / Association Suisse pour les Médicaments de la Médecine Complémentaire ASMC / Association vétérinaire suisse pour les médecines alternatives et complémentaires camvet.ch / Homéopathie Suisse ADHC / Ordre suisse de pharmaciens homéopathes SAGH/OSPH / Organisation du monde du travail de la médecine alternative OrTra MA / Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire Ortra TC / Trägerverein Paracelsus-Spital / Union des sociétés suisses de médecine complémentaire / vitaswiss

Donateurs ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires / Aeskulap Klinik Brunnen / Antistress AG - Burgerstein Vitamine / Berufsverband der TierheilpraktikerInnen Schweiz BTS / ebi-pharm / EGK-Caisse de santé / Heel GmbH / Ita Wegman Klinik / Lukas Klinik / Max Zeller Söhne AG / Medidor AG Aesch / Omida AG / Padma SA / Paracelsus Clinica al Ronc AG / Paracelsus Klinik Lustmühle / Paramed AG / Phytomed AG / Schweizer Kneippverband / Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen SVNH / Similasan SA / Stiftung Sokrates / St. Peter Apotheke

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres et donateurs.



Impressum

Fédération de la médecine complémentaire,
Christine Keller Sallenbach, Secrétaire générale,
Amthausgasse 18, 3011 Berne, Téléphone 031 560 00 24,
www.fedmedcom.ch, Courriel : info@fedmedcom.ch
Rédaction : Walter Stüdeli, Christine Keller Sallenbach
Photo : Mark Nolan, Gsteig
Conception : www.bueroz.ch
Impression : Baumer SA, Islikon

